

Le mercredi 7 novembre s'est déroulée, à la Faculté de Droit, la signature de la Convention de Partenariat ICN - Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion

Pourquoi cette convention ?

ICN a été créée en 1905 par l'Université de Nancy et par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle. En 2002, l'École devient un établissement d'enseignement supérieur privé rattaché à l'Université Nancy 2.

L'Université Nancy 2, et plus particulièrement sa Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion, est le berceau historique de l'École. C'est donc tout naturellement que les deux établissements se rapprochent aujourd'hui, afin de conjuguer leurs compétences et leurs activités, et construire un partenariat qui se formalise au travers de la signature d'une convention.

Cette coopération s'inscrit dans la dynamique des partenariats entre les Université de Nancy et ICN et repose sur des projets qui permettent de faire converger les intérêts de partenaires, au service des étudiants et des professionnels formés, des entreprises et du territoire.

Cette convention de partenariat porte spécifiquement sur :

- Un double programme licence de Droit - Diplôme ICN.
- Des projets de Diplôme universitaire - ICN à destination des professionnels du Droit.
- Les axes de projets de recherche conjoints sur ce même sujet.

Il s'agit en particulier de favoriser les doubles parcours Droit / École de Commerce, très prisés dans les entreprises et leurs firmes.

Grâce à la mise en place d'un système de bourses d'études, la gratuité des études est préservée.